

Planche n°3
Echelle : 1/2.500

Plan local d'urbanisme intercommunal du Val d'Ille-Aubigné
Approuvé le 25/02/2020
Modifié le 23/02/2021, le 12/10/2021, le 14/03/2023 et le 09/12/2025
Mis à jour le 25/06/2020, le 25/02/2022, le 14/03/2023, le 10/12/2024 et
le 20/01/2026
Mis en compatibilité avec une déclaration de projet le 10/12/2024



Zonages

- Zone urbaine
- Zone agricole
- Zone à urbaniser
- Secteur de taille et capacité d'accueil limitées (STECAL)
- Zone naturelle et forestière
- Zone naturelle et forestière protégée

Prescriptions environnementales

- Espace boisé classé : boisements, arbres remarquables ou haies
- Élément de paysage : boisements, arbres remarquables ou haies
- Plantation à réaliser
- Terrain cultivé à protéger
- Zone inondable
- Plan de prévention des risques inondation
- Zone humide SAGE Vilaine / Couesnon
- Zone humide SAGE Rance, Frémur et Baie de Beausais

Prescriptions réglementaires

- Marge de recul (L 141-19)
- Autre marge de recul
- Linéaire commercial
- Centrality : secteur de diversité commerciale
- Opération d'aménagement programmée (OAP)
- Emplacement réservé
- Emplacement réservé pour programme de logement
- Servitude de constructibilité limitée
- Secteur de mixité sociale
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol

Prescriptions patrimoniales

- Bâti d'intérêt architectural
- Édifice remarquable
- Voirie et chemin à créer ou à protéger
- Bâti d'intérêt architectural désigné
- Patrimoine à protéger

Autres éléments

- Bâti dur
- Bâti léger
- Limites de parcelles
- Limites de communes
- Plan d'eau / Cours d'eau

